

A compter du 1^{er} janvier 2018, Boury-en-Vexin rejoint la Communauté de Communes du Vexin Normand. La collecte des déchets ménagers des habitants de la commune sera dorénavant assurée par le SYGOM (SYndicat des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du Département de l'Eure). Vous trouverez ci-dessous le détail des principaux changements :

✓ COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU SÉLECTIF EN PORTE À PORTE



Les habitants de la commune de Boury-En-Vexin conserveront le même jour de ramassage pour leurs déchets ménagers :

le mercredi.

(Attention ! En cas de jours fériés tombant un lundi, mardi ou mercredi, la collecte sera décalée au jeudi)

Les consignes de tri demeurent inchangées. Les personnes disposant d'un bac jaune pourront continuer à l'utiliser pour le tri de leurs papiers et emballages recyclables.

Aucun bac jaune ne sera remplacé en cas de détérioration mais des sacs de collecte sélective de couleur jaune seront dorénavant disponibles gratuitement en mairie.

Les habitants de Boury-en-Vexin peuvent bénéficier d'une aide du SYGOM pour l'achat d'un conteneur pour les ordures ménagères (-15 €) ou d'un composteur (-30 €) :
Connectez-vous sur le www.sygom.fr pour connaître les modalités de remboursement.



✓ COLLECTE DU VERRE

A compter du 1^{er} janvier 2018, il n'y aura plus de collecte du verre en porte à porte. **Les emballages en verre devront uniquement être déposés dans les bornes / conteneurs verts d'apport volontaire.** Ne surtout pas mettre de verre dans les bacs/sacs jaunes !

✓ COLLECTE DES ENCOMBRANTS



Les encombrants devront désormais être déposés à la déchèterie de Gisors. Il n'y aura plus de ramassage en porte à porte.



✓ DÉCHÈTERIES

A compter du 1^{er} janvier 2018, les habitants de Boury-en-Vexin devront exclusivement utiliser les services de la **déchèterie de Gisors** située route de la Croix Blanche.



Les horaires d'accès de la déchèterie de GISORS

En **hiver** (du 1^{er} octobre au 31 mars) :

Du lundi au samedi :

9h00 à 11h45 et 13h30 à 16h45

En **été** (du 1^{er} avril au 30 septembre) :

Du lundi au samedi :

9h00 à 11h45 et 13h30 à 17h45

La vignette d'accès

Pour utiliser les services de la déchèterie de GISORS, les usagers doivent disposer d'une vignette d'accès munie d'un code barre sur le pare-brise de leur véhicule.

Cette vignette sera apposée par le(s) gardien(s) de la déchèterie de Gisors lors du 1^{er} passage sur présentation de :

- 1 copie de la carte grise du véhicule.
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Pour toute information supplémentaire, merci de contacter le SYGOM :